

Lise S

le 7 décembre 2018

58490 Saint-Parize-le-Châtel

Objet: déposition complémentaire à l'enquête publique ouverte du 6 novembre au 7 décembre 2018, relative à la demande d'autorisation unique déposée par la société Parc Eolien Nordex LV SAS en vue de l'implantation de quatre éoliennes sur les communes de Langeron et Saint-Pierre-le-Moûtier.

**Madame la Préfète,
Monsieur le Commissaire Enquêteur,**

La quasi totalité des dépositions faites par la population révèle une opposition au projet d'installations d'éoliennes sur le site St Pierre-le-Moûtier et Langeron (90% de dépositions en opposition au projet à l'heure où je rédige en ce dernier jour d'enquête publique).

Parmi ces dépositions se sont exprimées justement des colères, mais aussi des critiques extrêmement argumentées, émanant d'autorités intellectuelles dûment documentées et expérimentées. Citons parmi elles: la LPO, La Demeure Historique, Stéphane Bern, la Camosine, les VMF et de nombreux savants rendus anonymes lors de la publication des dépositions sur le site de la préfecture.

On peut remarquer que les quelques avis favorables identifiables sont souvent ceux de personnes à intérêts économiques personnels ou émanant de personnes sans vraie connaissance du terrain précis, incompatible avec l'implantation d'éoliennes quelle que soit l'idée qu'on peut avoir sur les intérêts plus généraux des éoliennes.

A ces analyses pertinentes des opposants et à notre déposition du 28-11-18, nous voulons juste ajouter deux remarques:

1- Nordex reconnaît implicitement le danger des éoliennes pour la faune dont l'inventaire est partiel et qu'y manque, entre autre, le Pigargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), grand rapace protégé, photographié encore récemment à Meauce.

Cette reconnaissance par le promoteur des dangers imminents s'exprime bien dans le fait qu'il admet qu'il faudrait arrêter les éoliennes à maintes reprises et le propose dans sa réponse à la DREAL, arguant ainsi d'une vertu non contrôlable.

La remarque qui nous vient alors à l'esprit est: "sur ce site, il va donc falloir les arrêter sur de longues périodes!" tant quotidiennes qu'annuelles ! (CF les données de la LPO). Sans compter que les oiseaux ont des lois encore inattendues de l'homme.

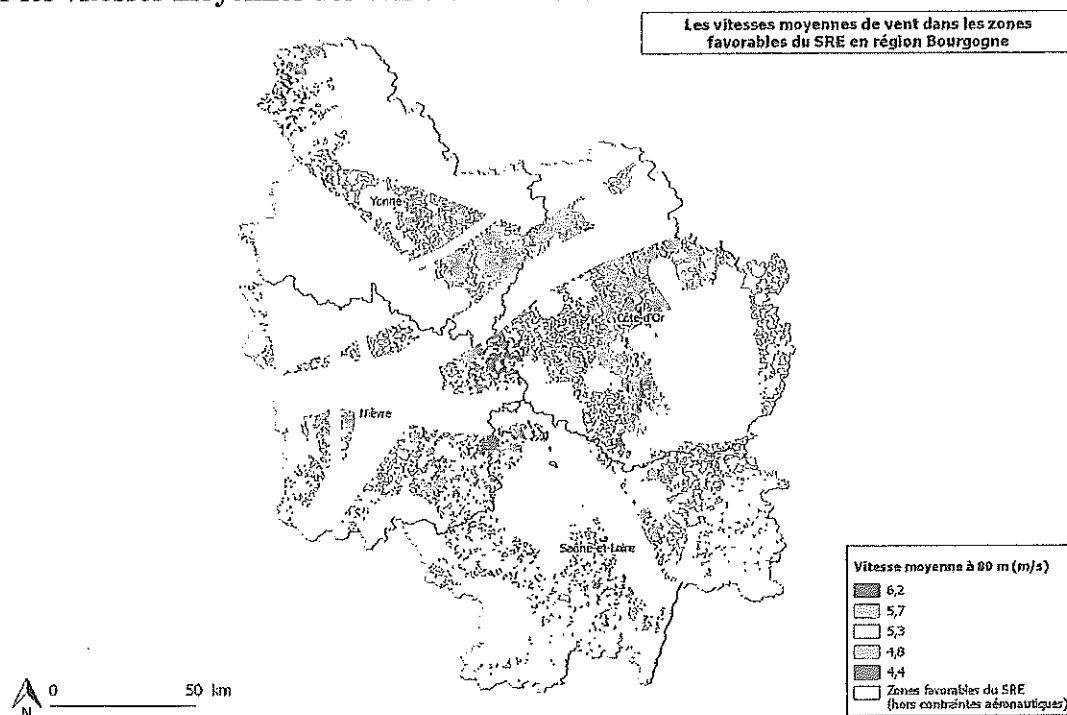
Ces arrêts remettent totalement en cause localement la rentabilité énergétique optimiste de ces engins de mort et accentue les problèmes de relais énergétiques d'une production discontinuée, à laquelle nos voisins allemands (dont est issu Nordex) n'ont pu répondre qu'en remettant en service des centrales à charbon hautement polluantes et productrices de gaz à effets de serre (GES). Cela ne peut donc pas faire sortir du nucléaire comme beaucoup l'espèrent à travers les éoliennes.

Où sont les tableaux de synthèse de rentabilité écologique (GES) et de rentabilité économique qu'on serait en droit d'attendre de Nordex?

*N° 100 du 2/12/2018 (3 pages)
le 06 12*

Les "calculs" partiels sont dispersés dans des présentations hachées et ne tiennent compte ni de l'ensemble du cycle, allant de la production à la destruction des éoliennes, ni du fonctionnement discontinu imposé non seulement par un vent faible (cf carte 18, SRE p36 écosphère) et discontinu lui aussi, qu'on doit aller chercher à des hauteurs vertigineuses, mais également par des aléas climatiques et des arrêts itérés et prolongés qu'imposerait le respect du monde animal.

Ci dessous, rappel de la carte du Schéma Régional Eolien (SRE) en Bourgogne, présentant en couleur les vitesses moyennes des vents à 80 mètres de haut.



On sait pourtant que l'histoire de ces éoliennes commence à des milliers de km, en Chine où sont fabriquées les pales, passe par des travaux de mise en oeuvre gourmands en béton, transports etc... et se termine dans des démantèlements dont le coût exorbitant est dans un flou considérable et pourtant à l'échéance de seulement 20 ans!

2- Dans sa réponse à la MRAe (DREAL), Nordex prétend avoir réponse à tout. Il le prétendait déjà avant la critique de la DREAL, organisme aux équipes qualifiées dont le regard est capital et ici, pour le projet St-Pierre Langeron, très critique de la forme de l'étude, jugée par la MRAe incomplète et tendancieuse à bien des égards.

Nous trouvons particulièrement anormal que Nordex ait le dernier mot exposé (3 octobre 2017) dans les documents mis à disposition du public.

Est-il légal que la MRAe ne porte pas son avis à disposition du public, sur l'ensemble des documents de l'étude d'impact présentée par Nordex? Peut-être... mais, c'est pour le moins choquant dans le principe puisqu'on prive le public et la démocratie de son avocat technique.

Il est curieux de voir d'ailleurs que dans le dossier de Nordex, soit affiché en haut de page le nom d'un lieu du Cher qui n'est pas celui du projet concerné par Saint-Pierre-le-Moûtier et Langeron, commercialement nommé "les portes du Nivernais".

Quelle écoute accorder à ces "étourderies" en réalité révélatrices d'insuffisances éclatantes que nombre de dépositions relèvent, tout comme la MRAe?

Notons aussi que l'intitulé "dossier de dérogation cnpn document final", s'il n'est pas faux, laisse imaginer à celui qui ne peut matériellement en prendre connaissance, faute de temps par exemple, qu'il s'agit d'un accord de dérogation finalement déjà donné... (dérogation, rappelons le, à l'interdiction de détruire des espèces protégées). Malicieuse présentation Nordex que de n'avoir pas écrit "demande de dérogation"... un peu comme celle des photomontages où l'on a le nez contre des obstacles pour cacher l'impact visuel des éoliennes... Pas illégal... juste de l'information très orientée qu'on ne dépiste pas forcément face à des centaines de pages ...

Le marché est financièrement "juteux" pour Nordex, les propositions faites à des privés en échange de leur silence montre bien que Nordex y a beaucoup plus d'intérêt que les populations que nous vous demandons, démocratiquement, de défendre, Madame la Préfète, Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Nous vous remercions de votre écoute et déplorons qu'un décret récent (du 1^{er} décembre 2018), abroge la procédure d'enquête publique sur les futurs projets éoliens, ainsi que la gratuité des recours en tribunal administratif. On veut faire taire toute opposition populaire, y compris des écologistes anti-éoliens qui sont de plus en plus nombreux. Le manque de démocratie dans les débats et les passages en force conduisent à des explosions parfois bien tristes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de toute notre considération.

Lise S _____, professeur de biologie et d'écologie.
Le 7 décembre 2018 à Saint-Parize-le-Châtel.